

OBJET DE LA CONSULTATION

Prestation de broyage ou dragage de coquilles sur le domaine public maritime concédé – zone du Courbey-Canelon

Date et heure limites de remise du devis :

7 septembre 2026 à 08h00

MODALITES DE REMISE DU DEVIS : par mail à conseils@huitres-arcachon-capferret.fr en copie à direction@huitres-arcachon-capferret.fr

OBJET : Prestation de broyage ou dragage de coquilles – zone du *Courbey - Canelon*

Contexte

La zone à vocation productive du Courbey-Canelon, dont le projet de réaménagement et de réhabilitation a été validé en Conseil du CRCAA du 26 novembre 2025, représente une emprise totale de 18,20 ha.

Les exploitants ostréicoles, concessionnaires au sein de cette zone et réunis en comité de banc, ont validé au préalable le 13 novembre 2025, ce projet de réaménagement et de réhabilitation. Ce projet, mené en partenariat entre la DDTM33-SDML et le CRCAA, associe une opération de réaménagement à une action de nettoyage de la zone. L'objectif est d'améliorer le potentiel productif de la zone : le bénéfice de l'action de nettoyage s'inscrit dans la durée, grâce à un cadastre qui favorise l'hydrodynamisme de la zone.

Suite à la validation du projet par arrêté préfectoral du 16 février 2026, les opérations de nettoyage, menées en prestation par le Département de la Charente-Maritime et son navire « La Trézence », ont été effectuées. Les travaux déployés sur la période du 15 avril au 2 juillet ont permis d'atteindre les objectifs de retirer le matériel ostréicole qui n'était plus en état d'exploitation, retrouver une bathymétrie favorable à l'exploitation de la zone et réduire les massifs d'huîtres. Néanmoins, des travaux de finition s'avèrent nécessaires afin d'inscrire dans la durée l'opération de nettoyage et d'améliorer les conditions de réimplantation des professionnels sur certaines parcelles. Certaines parcelles présentent en effet une densité résiduelle de coquilles d'huîtres au sol importante. Ces coquilles présentent un risque élevé de captage et de constitution de nouveaux récifs d'huîtres à moyen terme. Deux pré-zones à risque de reformation de récifs ont ainsi été identifiées.

Le CRCAA sollicite aujourd'hui un prestataire afin, soit de collecter et d'évacuer ces déchets coquilliers, soit de les broyer sur place avec une granulométrie suffisamment fine pour écarter les risques de constitution de récifs.



La Trézence intervenant sur la zone Courbey-Canelon.

Nature de la prestation

Le CRCAA recherche un ou deux prestataires compétents dans le domaine des travaux maritimes, disposant de moyens maritimes adaptés au travail sur les concessions ostréicoles situées sur l'estran de la zone Courbey-Canelon, non accessibles par voie terrestre.

Caractéristiques du chantier

Zone d'intervention :



Situation de la zone Courbey-Canelon à l'échelle du Bassin d'Arcachon.



Zones concernées par le présent cahier de charges au sein de la zone réhabilitée.

Deux zones distinctes d'intervention sont à prévoir :

	Zone Ouest	Zone Est	TOTAL
Surfaces*	0,3 ha	1,5 ha	1,8 ha

* En raison d'une répartition hétérogène des coquilles au sein des deux zones, les surfaces à traiter ont fait l'objet d'une estimation. Ces surfaces ne correspondent donc pas à la superficie totale des zones cartographiées, les patches de coquilles ne couvrant qu'environ 70 % de celles-ci.



A gauche la Zone Ouest et à droite la Zone Est

Solutions techniques envisagées

On pourra retrouver deux types d'intervention :

- Broyage des coquilles en morceaux $\varnothing < 20$ mm ;
- Dragage des coquilles et évacuation vers le site de collecte du CRCAA au port du canal, à Gujan-Mestras.

Planning d'intervention

L'intervention est envisagée entre le 15 septembre et 15 novembre 2026 (coefficient >70 du 25/09 au 01/10 ; du 08/10 au 14/10 ; du 26/10 au 30/10 ; du 06/11 au 12/11).

Possibilité de visite de la zone

Une visite organisée par le CRCAA du site concerné par ces finitions est envisageable le lundi 31 août 2026 (basse mer à 14h19 — coeff. 91) avec les prestataires intéressés.

Dans le cas où le prestataire souhaiterait visiter le site mais ne serait pas disponible à la date indiquée, les coordonnées GPS de la zone pourront lui être communiquées afin qu'il puisse se rendre sur site par ses propres moyens à une autre date.

Possibilité de séparation de l'offre par zone

Le candidat peut répondre seulement pour une des deux zones (Ouest ou Est) ou pour l'ensemble des travaux.

Identification de l'acheteur

Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine, représenté par Olivier LABAN, son Président, 15 rue de la Barbotière – 33 470 Gujan-Mestras, SIRET 304 691 231 00035.

Contact : Paul JOANNE, Chargé de mission développement économique, conseils@huitres-arcachon-capferret.fr,
07 67 44 77 82.

Document à remettre par le candidat (offre)

Ces éléments sont :

- Indiquer le nom complet de l'entreprise, son SIRET et les contacts (mail et téléphone) ;
- Indiquer la ou les zones concernées par l'offre ;
- Les moyens techniques dont vous disposez : matériel et personnel dédiés ;
- Vos références en termes de travaux maritimes ;
- Les méthodes d'intervention envisagées sur cette zone ;
- Le suivi des travaux que vous proposez de mettre en place ;



- Votre planning prévisionnel d'intervention ;
- Votre proposition financière.

Conditions de remise de l'offre

Votre proposition est à envoyer au CRCAA avant **7 septembre 2026 à 08h00** par mail à conseils@huitres-arcachon-capferret.fr en copie à direction@huitres-arcachon-capferret.fr.

Attribution de la commande

Le prestataire retenu sera notifié par retour de mail, accompagné de sa proposition financière validée par contresignature du président du CRCAA.

Conditions de paiement

Le paiement sera effectué sur présentation de facture, après réception des travaux et remise des documents de suivi à l'appui. Le règlement interviendra dans un délai de 30 jours fin de mois à compter de la date de facture.